



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

armes à feu

Question écrite n° 94880

### Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les inquiétudes exprimées par les tireurs sportifs, les collectionneurs et les chasseurs qui sont des citoyens honnêtes et qui sont détenteurs d'armes pour exercer leurs loisirs en toute sécurité. Ces derniers craignent, dans le cadre de l'évolution des dispositions encadrant l'acquisition et la détention d'armes à feu sur le territoire national, d'être assujettis à des mesures d'exception dignes d'être appliquées aux délinquants notoires. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions seront prises pour faire la part des choses entre le respect de l'honnête citoyen propriétaire de matériels, d'armes et de munitions, dans le cadre de ses loisirs et la légitime poursuite de ceux qui vivent en marge de l'état de droit.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94880

**Rubrique :** Armes

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2010, page 13269

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)